

En ces temps de bouleversement, permettez-moi de m'adresser à vous; citoyens, entrepreneurs et commerçants de Sainte-Sophie. Je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre grande collaboration en ce qui concerne le respect et l'application des mesures extraordinaires adoptées par la Municipalité.

Actuellement, nous tentons d'appliquer les directives gouvernementales tout en réduisant les impacts sur nos services. Ainsi, je vous informe que la Municipalité de Sainte-Sophie a implanté un système de travail informatique à distance pour tous les employés des services administratifs afin de réduire les répercussions sur nos services à la population. À cet égard, les services administratifs offerts à l'hôtel de ville demeurent fermés. Cependant, vos requêtes par courriel seront traitées et répondues.

Pour toute urgence, au niveau des incendies, veuillez communiquer avec le 911. Pour toute urgence, au niveau des travaux publics, veuillez communiquer au 1-800-565-0911. Pour rejoindre l'un de nos services, composez le 450-438-7784. Pour le service de taxation, composez le poste 5225, pour le service de l'urbanisme, composez le poste 5201 et pour le service des travaux publics, composez le poste 5241. Les boîtes vocales sont consultées sur base régulière et nous répondrons à vos messages le plus rapidement possible. Consultez nos coordonnées en ligne au stesophie.ca.

Les services essentiels tels que les urgences reliées à la sécurité incendie et policière sont pleinement opérationnelles, tout comme la collecte de bacs et tous travaux d'urgences en lien avec le système d'aqueduc et la voie publique. Ceci inclut également tout déneigement qu'il pourrait y avoir.

Je vous rappelle que tous les bâtiments municipaux sont fermés, tels que : bibliothèque, pavillons communautaires municipaux, hôtel de ville, garage municipal, casernes et bâtiment du service des loisirs. À ces fermetures s'ajoutent, les parcs, aires et modules de jeu. Tous les cours, ateliers culturels et sportifs, hiver et printemps 2020 sont annulés. Les inscriptions à la session d'hiver 2020 sont remboursées au prorata des séances tenues. De plus, la période d'inscription au camp de jour est reportée à une date indéterminée.

Plusieurs d'entre vous subissent les contrecoups de cette situation hors du commun. Afin d'alléger le fardeau fiscal de nos contribuables, nous suspendons donc tous les intérêts sur les versements de taxes et soldes impayés, et ce jusqu'au 31 mai 2020. À ce sujet, je vous invite à favoriser les achats essentiels locaux afin de supporter nos commerçants.

Encore une fois, je vous remercie pour votre compréhension et votre patience. Ensemble, réduisons la propagation de la COVID-19 en respectant les mesures d'isolement. Demeurez informés en consultant régulièrement nos mises à jour publiées sur notre page Facebook et notre site internet.

Portez-vous bien et prenez soin de vous.



Louise Gallant
Mairesse de Sainte-Sophie

